



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cotisations

Question écrite n° 114293

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur les dysfonctionnements rencontrés par nombre de professionnels assujettis au RSI (régime social des indépendants). Mis en place le 1er janvier 2008, le régime social des indépendants assure une mission d'interlocuteur unique en matière de cotisations et prestations sociales des indépendants, commerçants, artisans et industriel. Or cette mission d'interlocuteur unique connaît de grandes difficultés dans son application. Les innombrables problèmes techniques, la disparité des outils de gestion propres à chaque organisme (RSI, URSSAF et caisse maladie), les dysfonctionnements non encore résolus engendrent des retards énormes dans le traitement des comptes cotisants, la liquidation des retraites ou les prestations maladie. Cette situation a des conséquences tant sur les appels de cotisations erronés (voire en double) que sur divers cas de blocage des prestations dues aux bénéficiaires. C'est pourquoi il souhaite savoir quelles mesures son ministère compte mettre en place afin de remédier le plus rapidement possible à ce genre de désagréments plus que préjudiciables pour les usagers du RSI.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114293

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7498

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)